

NOTICE EXPLICATIVE D'INSCRIPTION 2020-2021



Constituer votre dossier d'inscription

Liste des pièces exigées pour une inscription à l'UGA.....	Page 2-3
Frais d'inscription	Page 4
Codes à utiliser.....	Pages 5 à 15
CVEC.....	Pages 16
Publics à besoins spécifiques	Page 17
Sécurité sociale étudiante.....	Page 17
Infos pratiques.....	Page 18

LISTE DES PIÈCES EXIGÉES POUR UNE INSCRIPTION

A L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ANNEE 2020-2021

La liste des pièces justificatives au format « papier » figurant ci-dessous concerne **uniquement les inscriptions en présentiel**. À partir de l'année universitaire 2020-2021 les justificatifs à fournir lors d'une inscription administrative en ligne **seront gérées de façon dématérialisée**. À la fin de l'IA Web, l'étudiant recevra une liste personnalisée des pièces à fournir à partir de sa déclaration en ligne.

Pour information, en vertu de l'article 441-1 du code pénal, l'usage de faux est constitutif d'un délit "

N°	Libellé pièce justificative	Primo	Reins
	Dossier téléchargé rempli et signé si étudiant concerné par IA présentiel à transmettre	X	X
01	Copie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour recto-verso à transmettre	X	
02	Copie du relevé de notes du Baccalauréat ou du DAEU (inscription en licence 1, DUT1, PACES) à transmettre	X	
28	Numéro INE ou INES ou BEA	X	
03	Copie des relevés de notes ou de l'attestation de réussite au titre d'accès (diplôme français) permettant l'inscription à transmettre.	X	Uniquement changement de filière cursus ou Formation sélective
04	Titulaire d'un diplôme étranger : copie du diplôme justifiant l'admission traduite à transmettre.	X	
07	Etudiant français, âgé de moins de 25 ans : copie de la « Journée de Défense à la Citoyenneté » (JDC) ou du certificat de la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD)	X	
29	Attestation de recensement militaire pour les personnes n'ayant pas encore la JAPD ou JDC	X	
08	Etudiants boursiers : copie recto-verso de l'attribution de bourse 2020-2021 (en l'absence de justificatif vous ne pourrez pas être considéré comme boursier. Vous devrez régler l'intégralité des droits universitaires) .	X	X
09	Etudiant ayant déjà été inscrit dans une autre université française : fiche de transfert signée de l'université d'origine ou fiche de transfert arrivée de l'UGA (à récupérer auprès de la composante dans laquelle vous avez été admis) et à envoyer pour avis à votre établissement d'origine.	X	X
10	UNIQUEMENT pour les étudiants en EAD et IFSI : 1 photo d'identité (2 cm x 2 cm), non scannée et pas de copie, avec nom et prénom au dos, si vous ne vous présentez pas au centre d'inscription pour retirer votre carte d'étudiant.	X	X
13	Autorisation d'inscription ou lettre ou mail d'acceptation suivant les cas (titulaire d'un diplôme étranger, PEF, VAE, formation sélective)	X	X
14	Stagiaires formation continue, reprise d'études : Autorisation d'inscription visée par le Direction Centrale de la Formation Continue (DFCA) ou la responsable FC de la composante	X	X
15	Pupille de la nation : photocopie de la carte pupille de la nation	X	X

16	Personne en situation de handicap : copie de la « Carte Mobilité Inclusion » sur laquelle figure la mention « Invalidité »	X	X
27	Etudiant bénéficiant du statut de réfugié, demandeur d'asile et protection subsidiaire : document attestant la situation.	X	X
18	Master 2 MEEF premier et second degré et De l'alternant : Justificatif d'admission au concours	X	X
19	En cas d'inscription parallèle dans une autre université : copie de la carte d'étudiant et du décompte des droits.	X	X
20	Année de césure : photocopie du contrat signé.	X	X
21	Etudiants en réorientation à l'UGA à l'issue du semestre 1 (inscrit dans un autre établissement le 1 ^{er} semestre) / CU étudiant UGA Photocopie de la carte étudiante et du décompte des droits déjà acquittés	X	X
24	Carte multiservices année N-1 ou antérieure		X
25	Attestation de paiement de la Contribution Vie Etudiante et Campus. (CVEC)	X	X
26	Parcoursup : attestation de fin de candidature (IUT2)	X	
30	Etudiants en contrat de professionnalisation : contrat signé du salarié et de l'entreprise	X	X
31	Etudiants en contrat d'apprentissage : contrat signé du salarié et de l'entreprise	X	X
32	Etudiant extracommunautaire - Rattachement à un citoyen de l'UE / EEE / Suisse «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse» Ou «Carte de séjour - directive 2004/38/CE	X	
33	Etudiant extracommunautaire - Résident longue durée (ou son enfant) «Carte de résident longue durée - UE» ou «certificat de résidence algérien» + pour enfant → preuve de la filiation (extrait acte de naissance ou livret de famille traduit en français)	X	
34	Etudiant extracommunautaire Domiciliés fiscaux en France depuis au moins deux au 01/01/2020 Trois avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) pour les années 2018-2019-2020 (revenus 2017-2018-2019) ----- OU Rattachés à un foyer fiscal en France depuis au moins deux ans au 01/01/2020 Trois avis d'imposition ou ASDIR du foyer auquel il est rattaché (avec une adresse en France) + copie de la déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée.	X	
35	Etudiant extracommunautaire Attestation de l'Ambassade de France pour l'exonération partielle	X	
36	Etudiant extracommunautaire Carte d'étudiant ou attestation d'inscription 2018-2019 indiquant l'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur en France (y compris centre FLE)	X	X
37	Etudiant extracommunautaire Imprimé UGA de demande d'exonération partielle	X	

Vous devez avoir un moyen de paiement, CB, chèque, si vous n'avez pas réalisé votre inscription avec paiement par le web ou pour éventuellement compléter le paiement de votre inscription.

Montant des frais d'inscription pour 2020-2021

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Les droits de scolarité, la cotisation pour la bibliothèque interuniversitaire, (fixés au niveau national)
- Plus éventuellement : adhésion à l'association sportive comprenant la licence FFSU (obligatoire pour le sport collectif et la compétition en sport individuel) -

Droit national - niveau Licence		Droit 1er (E1) Taux plein	Droit 2nd (E2) Taux réduit
<i>DAEU / Capacité de droit DUT / Licence / Licence Pro 1A PASS PACES 2e et 3e années médecine / pharmacie / sage-femme</i>	Droit niv. Licence	113,00 €	113,00 €
	BU	34,00 €	- €
	Frais de Gestion	23,00 €	- €
Catégorie 1	Total	170,00 €	113,00 €
Droit national - niveau Master + DE Docteur pharmacie (cycle court)		Droit 1er (E1) Taux plein	Droit 2nd (E2) Taux réduit
<i>Master (M1-M2) 4e et 5e années sage-femme 4e, 5e et 6e années médecine et pharmacie DE docteur en pharmacie (cycle court)</i>	Droit niv. Master	186,00 €	159,00 €
	BU	34,00 €	- €
	Frais de Gestion	23,00 €	- €
Catégorie 2	Total	243,00 €	159,00 €
Droit national - Ingénieur		Droit 1er (E1) Taux plein	Droit 2nd (E2) Taux réduit
<i>Prépa ingénieur 3e, 4e et 5e années ingénieur</i>	Droit Ingénieur	544,00 €	401,00 €
	BU	34,00 €	- €
	Frais de Gestion	23,00 €	- €
Catégorie 4	Total	601,00 €	401,00 €
Droit national - Site santé DES / DESC / Capacité de médecine / DFMS / DFMSA/ DE docteur en médecine et pharmacie		Droit 1er (E1) Taux plein	Droit 2nd (E2) Taux réduit
<i>DESC (diplôme d'études spécialisées complémentaires) médecine et biologie médicale DES (diplôme d'études spécialisées) médecine et pharmacie Capacité de médecine / DFMS / DFMSA DE docteur en médecine (cycle long) DE docteur en pharmacie (cycle long)</i>	Droit niv. Méd. Autres	445,00 €	335,00 €
	BU	34,00 €	- €
	Frais de Gestion	23,00 €	- €
Catégorie 6	Total	502,00 €	335,00 €

En plus des frais d'inscription, des contributions spécifiques et facultatives, donnant accès à des services supplémentaires pourront être demandées par les composantes pour certaines formations. En cas de perte, les duplicatas de cartes sont payants.

2.2. Modalités de paiement

Le règlement se fait **exclusivement** :

- par carte bancaire pour les inscriptions sur le web
- par carte bancaire ou par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UGA sur les centres de Grenoble et Valence
- Au-delà d'un montant de 210 euros, les étudiants peuvent demander à payer ces frais en 3 fois :
 - Les étudiants qui s'inscrivent par le web en font la demande directement dans l'application d'inscription
 - les étudiants convoqués sur le centre d'inscription formulent leur demande sur l'imprimé type à télécharger sur le site de UGA et le présenteront, complété, signé par l'étudiant et le détenteur du compte, et accompagné d'un RIB et d'une photocopie de la carte d'identité du détenteur si celui-ci n'est pas l'étudiant, le jour de l'inscription

CODES A UTILISER POUR COMPLETER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Rubrique « Baccalauréats et équivalences »

Code bac (Champ Série)	Libellé	Code bac (Champ Série)	Libellé
0001	0001-bac international	HOT	HOT-Hôtellerie
0002	0002-bacs européens	251	L-Littéraire sp. langue vivante 3
0021	0021-bacs professionnels industriels	252	L-Littéraire sp. langue viv renforcée
0022	0022-bacs professionnels tertiaires	253	L-Littéraire sp. langue régionale
0023	0023-bacs professionnels agricoles	254	L-Littéraire sp. latin
0030	0030-capacite en droit	255	L-Littéraire sp. grec ancien
0031	0031-titre étranger admis en équivalence	256	L-Littéraire sp. mathématiques
67	validation des études à l'étranger	257	L-Littéraire sp.arts
0032	0032-titre français admis en dispense	258	L-Littéraire sp. cinéma audiovisuel
0033	0033-ESEU A	259	L-Littéraire sp. musique
DAEA	Dip. d'accès aux études universitaires A	260	L-Littéraire sp. théâtre expression
0034	0034-ESEU B	261	L-Littéraire sp. histoire des arts
DAEB	Dip. d'accès aux études universitaires B	262	L- Littéraire sp droit enjeux monde contemporain
0035	0035-promotion sociale	263	L-Littéraire sp. arts du cirque
17	validation d'études - expériences pro.	L	L-Littérature
0036	validation d'acquis professionnels	201	S-sp. mathématiques

66	validation des acquis de l'expérience	202	S-sp. physique chimie
14	examen spécial IUT	203	S-sp. sciences de la vie-terre
0037	0037-autres cas de non bacheliers	204	S- sp. biologie écologie
A	A-philosophie-lettres X	205	S- sp. technologie industrie
A1	A1-lettres-sciences	206	S- sp. sciences de l'ingénieur
A2	A2-lettres-langues	207	S- sp. Informatique. & sciences numériques
A3	A3-lettres-arts plastiques	208	S- sp. Ecologie agronomie & territoires
A4	A4-langues-mathématiques	S	S-Scientifique
A5	A5-langues	SMS	SMS-Sciences Médico-Sociales
A6	A6-éducation musicale	ST2S	ST2S-Sciences et technologie de la santé
A7	A7-arts plastiques	STAE	STAE-Sciences et techno.agronomie-env.
B	B-économique et social	STAV	STAV-Science et techno.agronomie & vivant
B	Technique et économie (avant 1967)	STG	STG-Sciences et technologies de gestion
C	C-mathématiques et sciences physiques	706	STG-1 sp. Communication - GRH
Code bac (Champ Série)	Libellé	Code bac (Champ Série)	Libellé
Z3	Mathématiques Elémentaires (avant 1967)	705	STG-2 sp. Compta. finance d'entreprises
D	D-mathématiques et sciences de la nature	708	STG-3 sp. Gestion systèmes d'info
Z2	Sciences expérimentales (avant 1967)	707	STG-4 sp. Mercatique
DP	D'-sciences agronomiques et techniques	401	STI-Sp. Génie mécanique
E	E-Mathématiques et techniques	402	STI-Sp. Génie civil
301	ES-Sp. sciences.eco.et sociales	403	STI-Sp. Génie énergétique
302	ES-Sp. maths ou maths appliquées	404	STI-Sp. Génie des matériaux
303	ES-Sp. LEA	405	STI-Sp. Génie électronique
304	ES-Sp. langue vivante 3	406	STI-Sp. Génie électrotechnique
305	ES-Sp. langue vivante 1	407	STI-Sp. Arts appliqués

308	ES-Sp. langue vivante 2	408	STI-Sp. Génie optique
306	ES-Sp. Sciences sociales et politiques	STI	STI-Sciences et techniques industrielles
307	ES-Sp. Économie approfondie	450	STL-Sp. non précisée
ES	ES-Economique et social	451	STL-Sp. biochimie-génie biologique
F	F-spécialité non précisée	452	STL-Sp. chimie labo et procédés industr
F1	F1-construction mécanique	453	STL-Sp. physique labo et procédés ind
F10	F10-microtechnique (avant 1984)	454	STL-Sp. Biotechnologies
F10A	F10A-microtechnique option appareillage	455	STL-Sp. Sc. physiq. chim. appliq. labo.
F10B	F10B-microtechnique option optique	STL	STL-Sciences et techno. de laboratoire
F11	F11- Musique et TMD Musique	711	STMG - sp. Gestion et finance
F11P	F11P- Danse et TMD Danse	710	STMG - sp. Mercatique
F12	F12-arts appliqués	709	STMG - sp. Ressources humaines communication
F2	F2-électronique	712	STMG - sp. Gestion des systèmes d'info.
F3	F3-électrotechnique	STMG	STMG -Sc. Techno. management et gestion
F4	F4-génie civil	STPA	STPA-Sciences et techno.prod agro-alimentaire
F5	F5-physique	702	STT-Sp. action et communication commercial
F6	F6-chimie	701	STT-Sp. action et communication administration
F7	F7-biologie option biochimie	703	STT-Sp. comptabilité et gestion
F7P	F7P-biologie option biologie	704	STT-Sp. informatique et gestion
F8	F8-sciences médico-sociales	STT	STT-Sciences et technologies tertiaires
Code bac (Champ Série)	Libellé	Code bac (Champ Série)	Libellé
F9	F9-équipement technique-bâtiment	TD2A	STD2A-Sc. Techno du design&arts appliqués
G	G-spécialité non précisée	TI2D	STI2D-Sc&techno indust & développement durable
G1	G1-techniques administratives	409	STI2D-Sp. innov. techno. & eco-concept.
G2	G2-techniques quantitatives de gestion	410	STI2D-Sp. système d'inform. et numérique
G3	G3-techniques commerciales	411	STI2D-Sp. énergie et environnement
H	H-techniques informatiques	412	STI2D-Sp. Architecture et construction
STHR	ST de l'Hôtellerie et de la Restauration (à compter de 2018)		

Rubrique « **CATEGORIES SOCIO- PROFESSIONNELLES** » DES PARENTS ET DE L'ETUDIANT
- si ce dernier est salarié (les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession)

Code	Libellé long	Commentaires
10	Agriculteurs exploitants	cultivateurs, éleveurs, exploitants forestiers, horticulteurs, maraîchers, patrons-pêcheurs
21	Artisans	petits patrons de moins de 10 salariés : couvreurs, charpentiers, cordonniers, forgerons, garagistes, maçons, peintres, routiers, ...
22	Commerçants et assimilés	commerçants détaillants de l'alimentation, patrons de café, restaurants, hôtels, agents immobiliers, agents d'assurance, ...
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	PDG, administrateurs de société, entrepreneurs, grossistes
31	Professions libérales	médecins, dentistes, psychologues, vétérinaires, pharmaciens, avocats, notaires, conseillers juridiques, experts-comptables, architectes
33	Cadres de la Fonction publique	catégorie A fonction publique et assimilés : administrateurs civils, attachés d'administration, officiers armée et gendarmerie
34	Professeurs, professions scientifiques (y compris médecin hosp)	personnel direction établissements scolaires, professeurs agrégés, stagiaires et certifiés, enseignants du supérieur, chercheurs, médecins hospitaliers
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	journalistes, écrivains, artistes, bibliothécaires, professions des arts et des spectacles, conservateurs musées
36	Officier et élève, officier des armées	
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	cadres administratifs et financiers de petites et moyennes entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques	ingénieurs, directeurs techniques, directeurs de production, personnel navigant, officiers de marine marchande
42	Instituteurs et assimilés	Professeurs, CPE, maîtres auxiliaires, surveillants, moniteurs et éducateurs sportifs
43	Professions intermédiaires santé et travail social	infirmiers, puéricultrices, sages-femmes, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, animateurs socioculturels, préparateurs en pharmacie
44	Clergé, religieux	clergé séculier, clergé régulier
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	catégorie B de la fonction publique, contrôleurs PTT, impôts, ..., inspecteurs et officiers de police, adjudants
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	secrétaires de direction, représentants, techniciens comptables, chefs de rayon, gérants de magasin, commerciaux
47	Techniciens	techniciens divers, dessinateurs industriels, géomètres, assistant technique
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	maîtres d'équipage (pêche, marine marchande), chefs chantier et conducteurs de travaux (non-cadres)
50	Aide éducateur	
52	Employés civils et agents service fonction publique	employés de la poste et France Telecom, employés bureau, aides-soignantes, standardistes, adjoints administratifs, ambulanciers
53	Policiers et militaires	gendarmes, agents de police, pompiers, surveillants pénitenciers
54	Employés administratifs d'entreprise	employés de bureau, standardistes, hôtesses accueil d'une entreprise privée, hôtesses de l'air
55	Employés de commerce	vendeurs, caissiers, pompistes
56	Personnels des services directs aux particuliers	serveurs, manucures, esthéticiennes, coiffeurs (salariés), concierges, assistantes maternelles
61	Ouvriers qualifiés	mécaniciens, mineurs, jardiniers, travaux publics, soudeurs, dockers, magasiniers, conducteurs de véhicules
66	Ouvriers non qualifiés	apprentis boulanger, charcutier, manutentionnaires
69	Ouvriers agricoles	ouvriers de l'élevage, maraîchage, horticulture, viticulture, ... et marins-pêcheurs
71	Retraités - anciens agriculteurs	
72	Retraités – anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	
73	Retraités - anciens cadres et professions intermédiaires	
76	Retraités – anciens employés et ouvriers	
81	Chômeur n'ayant jamais travaillé	
82	Autres personnes sans activité	
99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)	

Rubrique « **Situation de handicap** »

Libellé	Code
Autres handicaps	11
Déficiences auditives-autres	4
Déficiences auditives-surdité sévère	3
Déficiences motrices-incapacité manuelle	5
Déficiences motrices-trouble locomotion	6
Déficiences visuelles-autres	2
Déficiences visuelles-cécité	1
Incapacité temporaire	10
Maladies invalidantes	8
Troubles cognitifs et de l'apprentissage	9
Troubles psychologiques	7

Rubrique **ACTIVITE PROFESSIONNELLE** »

00	Autres activités
L	Etudiant bénéficiant d'un emploi avenir
K	Etudiant fonctionnaire ou militaire
I	Interne en médecine

Rubrique « **QUOTITE DE TRAVAIL** »

A	Temps complet (>=année universitaire) y compris contrats d'apprentissage et contrats professionnels
B	Temps partiel +150H/trim. (>=année universitaire)
C	Temps partiel -150H/trim. (>=année universitaire)
D	Temps partiel -150H/trim. (>=année universitaire)
E	Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> avec indemnité <input type="checkbox"/> sans indemnité
G	Temps plein - financement dédié à la thèse
H	Temps Partiel - financement dédié à thèse

Rubrique « **AIDES FINANCIERES – BOURSES – ALLOCATIONS** »

Code	Libellé aide financière	Code	Libellé aide financière
I	Bourse sur critères sociaux	O	Autre bourse
A	Soutien financier doctorants	Q	Aucune aide
C	Bourse sur critères universitaires	R	Bourse de mérite
D	Bourse sans exonération de droits (collectivités territoriales)	S	Bourse du gouvernement français
F	Bourse du gouvernement étranger	T	Bourse de mobilité
G	Prêt d'honneur	V	Bourse en instance
H	Prêt bancaire	W	Salaire association
I	Ressources des parents	X	Autre aide financière
J	Ressources du conjoint	Y	Salaire laboratoire CNRS
K	Salaire	Â	Allocation de recherche (Région)
L	Allocations chômage ou Allocation formation reclassement (AFR)	Ã	Allocation de recherche (ADEME)
M	Bourse régionale	È	Allocations d'études
N	Bourse ERASMUS		

Rubrique « **SPORT** »

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
AA	V.T.T.	BV	SAVATE
AB	AERONAUTIQUE	BW	SKI
AC	ATHLETISME	BX	SKI ALPIN
AD	AUTOMOBILE	BY	SKI FOND
AE	AVIRON	BZ	SKI NAUTIQUE
AF	BADMINTON	CA	SPORT BOULES
AG	BALL-TRAP	CB	SPORTS DE GLACE
AH	BASEBALL	CC	SQUASH
AI	BASKET-BALL	CD	SURF
AJ	BIATHLON	CE	TAEKWONDO
AK	BILLARD	CF	TENNIS
AL	BOWLING	CG	TENNIS DE TABLE
AM	BOXE	CH	TIR
AN	BOXE FRANCAISE	CI	TIR A L'ARC
AO	CANOE-KAYAK	CJ	TRIATHLON
CO	COURSE ORIENTATION	CK	VOILE
CP	CYCLISME	CL	VOL A VOILE
CQ	DANSE	CM	VOL LIBRE
AP	EQUITATION	CN	VOLLEY BALL
AQ	ESCALADE		
AR	ESCRIME		
AS	ETUDE ET SPORTS SOUS MARINS		
AT	FOOTBALL		
AU	FOOTBALL AMERICAIN		
AV	GOLF		
AW	GYMNASTIQUE		
AX	GYMNASTIQUE : Gymnastique Rythmique		
AY	HALTEROPHILIE		
AZ	HANDBALL		
BA	HANDISPORT		
BB	HOCKEY		
BC	JUDO		
BD	KARATE		
BE	LUTTE		
BF	MONTAGNE ET ESCALADE		
BG	MOTOCYCLISME		
BH	MOTONAUTIQUE		
BI	NATATION		
BJ	NATATION : water-polo		
BK	PARACHUTISME		
BL	PELOTE BASQUE		
BM	PENTATHLON MODERNE		
BN	PETANQUE		
BO	PLANCHE A VOILE		
BP	PLONGEE		
BQ	ROLLER SKATING		
BR	RUGBY A XIII		
BS	RUGBY		
BT	SAUT A SKI		
BU	SAUVETAGE SECOURISME		

Rubrique « CODES PAYS »

Code Pays	Libellé long	Code Nationalité	Libellé Nationalité
212	AFGHANISTAN	212	AFGHAN(E)
303	AFRIQUE DU SUD	303	SUD AFRICAIN(E)
125	ALBANIE	125	ALBANAIS(E)
352	ALGERIE	352	ALGERIEN(NE)
109	ALLEMAGNE	109	ALLEMAND(E)
130	ANDORRE	130	ANDORRAN(NE)
395	ANGOLA	395	ANGOLAIS(E)
441	ANTIGUA ET BARBUDA	441	ANTIGUA ET BARBUDA
201	ARABIE SAOUDITE	201	SAOUDIEN(NE)
415	ARGENTINE	415	ARGENTIN(E)
252	ARMENIE	252	ARMENIEN(E)
501	AUSTRALIE	501	AUSTRALIEN(NE)
990	AUTRES PAYS	990	INCONNUE
110	AUTRICHE	110	AUTRICHIEN(NE)
253	AZERBAIDJAN	253	AZERI(E)
436	BAHAMAS	436	BAHAMAS
249	BAHREIN	249	BARHEINIEN(NE)
246	BANGLADESH	246	BENGALI(E)
434	BARBADE	434	BARBADE
131	BELGIQUE	131	BELGE
429	BELIZE	429	BELIZE
327	BENIN	327	BENINOIS(E)
214	BHOUTAN	214	BHOUTAN
148	BIELORUSSIE	148	BIELORUSSE
224	BIRMANIE	224	BIRMAN(E)
418	BOLIVIE	418	BOLIVIEN(NE)
118	BOSNIE HERZEGOVINE	118	BOSNIAQUE
347	BOTSWANA	347	BOTSWANAIS(E)
416	BRESIL	416	BRESILIEN(NE)
225	BRUNEI	225	BRUNEI
111	BULGARIE	111	BULGARE
331	BURKINA FASO	331	BURKINABE
321	BURUNDI	321	BURUNDAIS(E)
234	CAMBODGE	234	CAMBODGIEN(NE)
322	CAMEROUN	322	CAMEROUNAIS(E)
401	CANADA	401	CANADIEN(NE)
396	CAP VERT	396	CAP VERDIEN(NE)
417	CHILI	417	CHILIEN(NE)
216	CHINE	216	CHINOIS(E)
254	CHYPRE	254	CHYPRIOTE
419	COLOMBIE	419	COLOMBIEN(NE)
397	COMORES	397	COMORIEN(NE)
324	CONGO	324	CONGOLAIS(E)
239	COREE-République de Corée	239	SUD COREEN(NE)
238	COREE-République Populaire Démocratique	238	NORD COREEN(NE)
406	COSTA RICA	406	COSTA RICAIN(E)
326	COTE D'IVOIRE	326	IVOIRIEN(NE)
119	CROATIE	119	CROATE
407	CUBA	407	CUBAIN(E)
101	DANEMARK	101	DANOIS(E)

399	DJIBOUTI	399	DJIBOUTIEN(NE)
438	DOMINIQUE	438	DOMINICAIN(E)
301	EGYPTE	301	EGYPTIEN(NE)
414	EL SALVADOR	414	EL SALVADORIEN(NE)
247	EMIRATS ARABES UNIS	247	EMIRATS ARABES UNIS
420	EQUATEUR	420	EQUATORIEN(NE)
317	ERYTHREE	317	ERYTHREE
134	ESPAGNE	134	ESPAGNOL(E)
106	ESTONIE	106	ESTONIEN(NE)
404	ETATS UNIS	404	AMERICAIN(E)
315	ETHIOPIE	315	ETHIOPIEN(NE)
999	ETRANGER SANS AUTRE INDICATION	999	INCONNUE
508	FIDJI	508	FIDJI
105	FINLANDE	105	FINLANDAIS(E)
100	FRANCE	100	FRANCAIS(E)
328	GABON	328	GABONAIS(E)
304	GAMBIE	304	GAMBIEN(NE)
255	GEORGIE	255	GEORGIEN(NE)
329	GHANA	329	GHANEEN(NE)
133	GIBRALTAR (TERRITOIRE DU ROYAUME UNI)	133	BRITANNIQUE
126	GRECE	126	GREC(QUE)
435	GRENADE	435	GRENADE ETGRENADINES
430	GROENLAND	430	DANOIS(E)
409	GUATEMALA	409	GUATEMALTEQUE
330	GUINEE	330	GUINEEN(NE)
392	GUINEE BISSAU	392	GUINEEN(NE) BISSAU
314	GUINEE EQUATORIALE	314	GUINEEN(NE) EQUATORI
428	GUYANE	428	GUYANAIS(E)
410	HAITI	410	HAITIEN(NE)
411	HONDURAS	411	HONDURIEN(NE)
112	HONGRIE	112	HONGROIS(E)
390	ILE MAURICE	390	MAURICIEN(NE)
503	ILE PITCAIRN	503	BRITANNIQUE
515	ILES MARSHALL	515	ILES MARSHALL
512	ILES SALOMON	512	SALOMON
223	INDE	223	INDIEN(NE)
231	INDONESIE	231	INDONESIEN(NE)
204	IRAN	204	IRANIEN(NE)
203	IRAQ	203	IRAKIEN(NE)
136	IRLANDE ou EIRE	136	IRLANDAIS(E)
102	ISLANDE	102	ISLANDAIS(E)
207	ISRAEL	207	ISRAELIEN(NE)
127	ITALIE	127	ITALIEN(NE)
426	JAMAIQUE	426	JAMAICAIN(E)
217	JAPON	217	JAPONAIS(E)
222	JORDANIE	222	JORDANIEN(NE)
256	KAZAKHSTAN	256	KAZAKH
332	KENYA	332	KENYAN(NE)
257	KIRGHIZISTAN	257	KIRGHIZISTANAIS(E)
513	KIRIBATI	513	KIRIBATI
157	KOSOVO	157	KOSOVO
240	KOWEIT	240	KOWEITIEN(NE)
241	LAOS	241	LAOTIEN(NE)
348	LESOTHO	348	LESOTHO
107	LETTONIE	107	LETTONIEN(NE)

205	LIBAN	205	LIBANAIS(E)
302	LIBERIA	302	LIBERIAN(E)
316	LIBYE	316	LIBYEN(NE)
113	LIECHTENSTEIN	113	LIECHTENSTEIN
108	LITUANIE	108	LITHUANIEN(NE)
137	LUXEMBOURG	137	LUXEMBOURGEOIS(E)
156	MACEDOINE (EX REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE)	156	EX. REP YUGO MACEDOINE I
333	MADAGASCAR	333	MALGACHE
227	MALAISIE	227	MALAIS(E)
334	MALAWI	334	MALAWIEN(NE)
229	MALDIVES	229	MALDIVES
335	MALI	335	MALIEN(NE)
144	MALTE	144	MALTAIS(E)
350	MAROC	350	MAROCAIN(E)
336	MAURITANIE	336	MAURITANIEN(NE)
405	MEXIQUE	405	MEXICAIN(E)
516	MICRONESIE-Etats Fédérés de Micronésie	516	MICRONESIEN(NE)
151	MOLDAVIE	151	MOLDAVE
138	MONACO	138	MONEGASQUE
242	MONGOLIE	242	MONGOL(E)
120	MONTENEGRO	120	MONTENEGRO
393	MOZAMBIQUE	393	MOZAMBIQUOIS(E)
311	NAMIBIE	311	NAMIBIEN(NE)
507	NAURU	507	NAURU
215	NEPAL	215	NEPALAIS(E)
412	NICARAGUA	412	NICARAGUAIS(E)
337	NIGER	337	NIGERIEN(NE)
338	NIGERIA	338	NIGERIAN(E)
103	NORVEGE	103	NORVEGIEN(NE)
502	NOUVELLE ZELANDE	502	NEO ZELANDAIS(E)
250	OMAN	250	OMANAIS(E)
339	OUGANDA	339	OUGANDAIS(E)
258	OUZBEKISTAN	258	OUZBEK
213	PAKISTAN	213	PAKISTANAIS(E)
261	PALESTINE	261	PALESTINIEN(NE)
413	PANAMA	413	PANAMEEN(NE)
510	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE	510	PAPOUASIE
421	PARAGUAY	421	PARAGUAYEN(NE)
135	PAYS BAS	135	NEERLANDAIS(E)
422	PEROU	422	PERUVIEN(NE)
220	PHILIPPINES	220	PHILIPPIN(NE)
122	POLOGNE	122	POLONAIS(E)
139	PORTUGAL	139	PORTUGAIS(E)
313	PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE	313	ESPAGNOL(E)
319	PROVINCES PORTUGAISES : Acores MADERES	319	PORTUGAIS(E)
248	QATAR	248	QATARI(E)
323	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	323	CENTRAFRICAIN(E)
312	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	312	ZAIROIS(E)
517	REPUBLIQUE DES ILES PALAOS	517	PALAOSIEN(NE)
408	REPUBLIQUE DOMINICAINE	408	DOMINICAIN(E)
114	ROUMANIE	114	ROUMAIN(E)
132	ROYAUME-UNI	132	BRITANNIQUE
123	RUSSIE	123	RUSSE
340	RWANDA	340	RUANDAIS(E)

389	SAHARA OCCIDENTAL	389	SAHARA OCCIDENTAL
128	SAINT MARIN	128	SAINT MARIN
306	SAINTE HELENE (TERR.ROYAUME UNI)	306	BRITANNIQUE
439	SAINTE LUCIE	439	SAINTE-LUCIEN(E)
440	SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	440	SAINT VINCENT ET GRENADINES NORD
506	SAMOA OCCIDENTALES	506	SAMOAN(NE)
995	SANS NATIONALITE	995	APATRIDE
394	SAO TOME ET PRINCIPE	394	SAO TOME ET PRINCIPE
341	SENEGAL	341	SENEGALAIS(E)
121	SERBIE	121	SERBE
398	SEYCHELLES	398	SEYCHELLES
342	SIERRA LEONE	342	SIERRA LEONE
226	SINGAPOUR	226	SINGAPOURIEN(NE)
117	SLOVAQUIE	117	SLOVAQUE
145	SLOVENIE	145	SLOVENE
318	SOMALIE	318	SOMALIEN(NE)
343	SOUDAN	343	SOUDANAIS(E)
235	SRI LANKA	235	SRI LANKAIS(E)
442	ST CHRISTOPHE NIEVES	442	ST CHRISTOPHE NIEVES
104	SUEDE	104	SUEDOIS(E)
140	SUISSE	140	SUISSE
437	SURINAME	437	SURINAMAIS(E)
391	SWAZILAND	391	SWAZILANDAIS(E)
206	SYRIE	206	SYRIEN(NE)
259	TADJIKISTAN	259	TADJIK
236	TAIWAN	236	CHINOIS(E) TAIWAN
309	TANZANIE	309	TANZANIEN(NE)
344	TCHAD	344	TCHADIEN(NE)
116	TCHEQUE (REPUBLIQUE)	116	TCHEQUE
431	TERRITOIRE DES PAYS BAS	431	NEERLANDAIS(E)
505	TERRITOIRE DES USA EN OCEANIE	505	AMERICAIN(E)
427	TERRITOIRE DU ROYAUME UNI - ATLANTIQUE	427	BRITANNIQUE
425	TERRITOIRE DU ROYAUME UNI AUX ANTILLES	425	BRITANNIQUE
432	TERRITOIRE D'USA EN AMERIQUE	432	AMERICAIN(E)
219	THAILANDE	219	THAILANDAIS(E)
262	TIMOR ORIENTAL	262	TIMOR ORIENTAL
345	TOGO	345	TOGOLAIS(E)
509	TONGA	509	TONGUA OU FRIENDLY
433	TRINITE ET TOBAGO	433	TRINITE ET TOBAGO
351	TUNISIE	351	TUNISIEN(NE)
260	TURKMENISTAN	260	TURKMENE
208	TURQUIE	208	TURC (TURQUE)
511	TUVALU	511	TUVALU
155	UKRAINE	155	UKRAINIEN(NE)
423	URUGUAY	423	URUGUAYEN(NE)
514	VANUATU	514	VANUATU
129	VATICAN	129	VATICAN(E)
424	VENEZUELA	424	VENEZUELIEN(NE)
243	VIETNAM	243	VIETNAMIEN(NE)
251	YEMEN	251	YEMENITE
346	ZAMBIE	346	ZAMBIEN(NE)
310	ZIMBABWE	310	ZIMBABWEIEN(NE)

Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

LA CVEC

La Contribution Vie Etudiante et Campus, instaurée par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, est une **taxe / imposition** destinée :

La loi ORE du 08 mars 2018 relative à l'Orientation et la Réussite des Etudiants instaure une Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à compter de la rentrée 2018.

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Elle est due par tous les étudiants en formation initiale et en apprentissage doit être acquittée par paiement ou exonération avant l'inscription administrative.

Elle est **due une seule fois** même en cas d'inscriptions multiples.

Qui doit s'en acquitter ?

Tous les étudiants en formation initiale et en apprentissage doivent s'acquitter de cette taxe AVANT de procéder à toute inscription administrative à l'Université Grenoble Alpes.

Les étudiants boursiers et réfugiés sont exonérés mais doivent obligatoirement faire la démarche pour obtenir un numéro CVEC, indispensable pour accéder à l'inscription administrative.

Pour quel montant ?

Pour l'année 2020-2021, le montant **de la CVEC est de 92 €**

Comment s'en acquitter ?

Le règlement de la CVEC se fait auprès du CROUS, en amont de l'inscription : **c'est un prérequis obligatoire pour pouvoir s'inscrire.**

a/ vous devez vous connectez à cvec.etudiant.gouv.fr

b/ Déclarez votre ville d'étude et vous acquitter de la CVEC

c/ Le CROUS vous délivre une attestation et un numéro CVEC à renseigner (inscription en ligne) ou à présenter (chaîne d'inscription) même en cas d'exonération

En savoir plus sur la CVEC :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Demande d'aménagements pour les étudiants à besoins spécifiques : statuts particuliers et étudiants en situation de handicap

Les démarches à suivre

Si vous avez un statut particulier avec de fortes contraintes d'emploi du temps ou des difficultés à vous déplacer sur le campus, l'Université Grenoble Alpes peut vous offrir un accompagnement pédagogique personnalisé pour la réussite de vos études. Pour ce faire vous pouvez faire une demande d'aménagement d'études afin que votre année universitaire se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Vous êtes **sportif de haut niveau**, étudiant **artiste**, étudiant **engagé (sapeur-pompier volontaire, réserviste, service civique, membre de bureau associatif, salarié)** ou les **étudiant entrepreneur**, vous trouverez toutes les informations nécessaires à vos démarches de demande d'aménagement sur le site de l'UGA rubrique « formation » - « modalités de formation » - « Aménagements d'études : étudiants à besoins spécifique »
Ou sur le lien web suivant : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites-de-formation/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques-576535.kjsp>

Si vous êtes **en situation de handicap ou de longue maladie** vous devez effectuer la demande d'aménagement handicap directement en ligne.

Pour cela vous devez vous rendre sur le site du Service Accueil Handicap, « Aménagement d'études »

Ou cliquez directement sur ce lien web : <https://handicap.univ-grenoble-alpes.fr/fr/menu-principal/amenagement-des-etudes/>

La sécurité sociale étudiante

Tous les étudiants relèvent du régime général de la sécurité sociale.

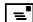

Pour les étudiants étrangers, ils devront obligatoirement réaliser par eux-mêmes une démarche pour s'affilier au régime général *via* le site internet d'affiliation.

Les informations sont disponibles sur le site de l'UGA : https://international.univ-grenoble-alpes.fr/fr/etudiant/sante/assurances/assurances-etudiant--579552.htm?RH=GUETFRF_ACTI

INFOS PRATIQUES

Adresse géographique :	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 151, Rue des Universités Domaine Universitaire 38400 Saint martin d'Hères
Adresse postale :	CS 40700 38058 GRENOBLE CEDEX 9
Site Internet :	http://www.univ-grenoble-alpes.fr

Pour la pratique du sport, merci de vous adresser :

 **SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)**
151, rue des Universités – Domaine Universitaire – CS 40700 – 38058 GRENOBLE CEDEX 9
 04 76 82 56 55 – Fax 04 76 82 55 55 – Site WEB <http://www.univ-grenoble-alpes.fr>

Accès : <http://www.tag.fr>
– Par tramway ligne A, B C, D, E